

## Demande de fabrication d'un titre de permis de conduire suite à une suspension

Avant de commencer la procédure, ne la faites pas trop tôt lorsque vous venez de vous faire suspendre votre permis. Vous avez la possibilité de la commencer maximum 10 jours avant la fin de la suspension.

Connectez-vous sur : <https://ants.gouv.fr/>

### **Connexion (= indispensable pour déposer une demande)**

1. Se connecter avec l'ANTS ou créer un compte (si vous avez un compte Améli, impots.gouv, msa ou laposte, vous pouvez passer par FranceConnect)
2. Allez dans votre espace "conducteur" :
  - Cliquez sur « commencer la demande »

### **1<sup>ère</sup> étape : Motif de la demande**

1. Cochez la case "Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire" puis cliquez sur "continuer"
2. Précisez pour qui vous l'effectuez : personne majeure ou mineure émancipée ou pour personne mineure
3. Cochez la case il s'agit "d'une demande à la suite d'une suspension de permis"
4. Précisez Quel est le motif de la demande suite à une suspension de permis
5. S'il s'agit de la préparation du titre après suspension répondre "oui" ou "non" à la question "Cette demande inclut-elle une catégorie lourde" si vous avez le permis poids lourd

### **2<sup>ème</sup> étape : État civil**

Précisez :

- Nom de naissance, Nom d'usage, vos prénoms
- Date, Pays et département de naissance

### **3<sup>ème</sup> étape : Adresse et contact**

- Complétez votre adresse :
  - N°, type et nom de la voie
  - Complément d'adresse (si vous en avez une)
  - Code postal et commune
- Coordonnées : Adresse mail, téléphone portable

### **4<sup>ème</sup> étape : Photo / signature**

Cochez la case correspondante à votre photo :

- Si c'est une photo numérisée : tapez le code
- Si c'est une photo d'identité non numérisée : elle sera à envoyer avec le document que vous aurez imprimé à la fin de la procédure

### **5<sup>ème</sup> étape : Pièces justificatives**

Scannez l'avis médical, la pièce d'identité, le justificatif de domicile (de moins de 6mois), la photo numérisée ou à envoyer, la décision de suspension du permis de conduire

## Demande de fabrication d'un titre de permis de conduire suite à une suspension

### 6<sup>ème</sup> étape : Récapitulatif

- Veillez à ce que tous les champs soient remplis correctement et sans erreur
- Cochez l'attestation sur l'honneur

### 7<sup>ème</sup> étape : Confirmation

- Imprimez le justificatif de la demande
- Imprimez le formulaire de dépôt de la photo signature si, lors de l'étape 4, vous n'avez pas de photo numérisée. À envoyer à l'adresse indiquée dans les 15 jours.

Vous êtes informé par mail lorsque votre déclaration a été étudiée.

Lorsqu'elle a été étudiée, vous pourrez alors télécharger une attestation dans votre Espace ANTS. Cette attestation est valable 2 mois. Elle vous permet de conduire en attendant l'envoi de votre nouveau permis.

Vous recevrez votre permis dans un délai moyen de 2 à 3 semaines à votre domicile en courrier recommandé.

**Pour voir où en est votre demande, retournez dans votre espace "conducteur" et cliquez sur "mes démarches en cours" !**